Caf de Meurthe-et-Moselle
21 rue de Saint-Lambert
54046 Nancy Cedex
Tél. *32 30 (prix d'un appel local)*
www.caf.fr

N° Allocataire :
Quotient familial :

A charge : enfant(s)

DOCUMENT A CONSERVER

Vacances 2024 :
La Caf vous aide pour les vacances de vos enfants

POUR QUI ?

QUAND ? Pendant les vacances scolaires, du 08 janvier 2024 au 05 janvier 2025

OÙ ? Dans un centre aéré conventionné Caf 54

QUELLE AIDE DE VOTRE CAF ?

En centre aéré conventionné Caf 54

4 € par enfant / jour ou
2 € par enfant / demi-journée

Pour un mini-séjour
entre 2 et 5 jours
10 € par jour

Ces aides sont **obligatoirement déduites de votre ou vos factures** par les organisateurs de loisirs : **vous ne payez que la différence**.

Retrouvez au dos de ce document toutes les informations sur les aides de la Caf pour les vacances de vos enfants.

COMMENT UTILISER CES AIDES ?

Vous pouvez inscrire vos enfants auprès des centres aérés de votre choix à condition qu'ils soient **conventionnés avec la Caf de Meurthe-et-Moselle** (si l'organisme n'est pas conventionné, il doit contacter la Caf).

Pour avoir droit à l'aide de la Caf, **présentez ce document** lors de l'inscription au centre aéré. L'organisateur vous le rendra et vous devrez le conserver précieusement pour une prochaine utilisation (**aucun autre exemplaire ne sera délivré**). Le centre aéré organise parfois aussi **des mini-séjours** pour vos enfants (**séjours de 5 jours et 4 nuits maximum**).

Ne tardez pas à inscrire vos enfants, l'aide financière est accordée dans la limite du budget fixé par la Caf de Meurthe-et-Moselle.

IMPORTANT

Aucune aide n'est versée directement à la famille.

- ➔ L'aide aux vacances **ne peut pas être utilisée** pour les **séjours à caractère sanitaire** pris en charge par l'assurance maladie, les **séjours culturels ou linguistiques**, les **séjours sportifs**, les **classes découverte**, les **classes de neige**, les **séjours dans une famille** (ex : vacances à la ferme, gîtes d'enfants).

- ➔ **Si votre enfant bénéficie de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé**, la participation financière maximum de la Caf est doublée à condition que le centre de vacances choisi soit adapté à son handicap (équipement, personnel), justifiant d'un tarif plus élevé, soit 8 € au lieu de 4 € pour une journée en centre aéré.

ATTENTION : AUCUN DUPLICATA NE SERA DÉLIVRÉ